LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Abstract :

Après le double tir simultané d'un missile nucléaire M51-3 par la France le 18 avril 2024, le Mouvement de la paix souligne le danger d'utilisation des armes nucléaires et appelle à agir pour la mise en œuvre du droit international. En effet le droit international **oblige tous les Etats du monde à agir** pour l'élimination totale et universelle de ces armes qui menacent l'existence même de l'humanité et **à unir leurs efforts** en cas de conflit pour trouver une solution diplomatique le plus rapidement possible.

Texte complet de la déclaration

Comme l'a indiqué la DGA (direction générale de l'armement) *« La Frégate multi-missions (FREMM) Aquitaine, positionnée au large de Quimper, et un Sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de classe Suffren, au large de Biscarrosse, ont conduit **pour la première fois**, le 18 avril 2024, un double tir simultané d'entrainement du Missile de croisière naval (MdCN) ».*

En novembre 2023, France 24 soulignait que le test du Missile M51-3 réalisé en novembre 2023 *« visait à renforcer la crédibilité de la dissuasion nucléaire tricolore dans **un contexte de menace atomique** attisée par la Russie depuis la guerre en Ukraine ».*

Le dernier test confirme encore plus la dangerosité de la situation actuelle puisqu'il a été réalisé selon la DGA « …. *dans des conditions humaines et matérielles identiques à celles rencontrées **en opération**. et démontre ainsi sa capacité de la marine nationale à synchroniser des frappes contre terre **dans la profondeur**, **depuis des unités différentes, et sur une cible unique » et que « c**ette action permet de faire peser une menace militaire **dès les premiers instants d'une crise,** infléchissant ainsi la volonté des compétiteurs ».*

On est clairement en train de passer du concept de dissuasion à la possibilité d'utilisation de l'arme nucléaire avec comme arrière-plan la guerre en Ukraine.
Le Mouvement de la Paix, a déjà dénoncé dans un communiqué sur la guerre en Ukraine le fait que la soi-disant dissuasion nucléaire n'empêchait pas la guerre, puisqu'au contraire, les dirigeants de la Russie ont affirmé à plusieurs reprises depuis le début de la guerre en Ukraine que la possession de l'arme nucléaire les rendait quasiment invincibles (cf déclarations du président de la douma russe etc)

Le Mouvement de la Paix qui a condamné, dès le début de la guerre, l'agression de la Russie et reconnu le droit de légitime défense de l' Ukraine, n'a cessé de demander dans le même temps la mise en œuvre totale et entière de la Charte des Nations Unies **qui oblige les Etats du monde** en cas de conflit à unir leurs efforts **pour trouver une solution diplomatique le plus rapidement possible.**

Par ailleurs, le droit international fixe à l'ensemble des Etats du monde l'obligation d'une élimination totale des armes nucléaires à travers l'article 6 du traité de non-prolifération nucléaire (**TNP)**et via le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires entré en vigueur en janvier 2021**(TIAN)**

Dans ce contexte Le Mouvement de la Paix, souligne **le danger potentiel d'utilisation des armes nucléaires et appelle à signer et à faire signer la pétition lancée, dans le cadre du collectif national des marches pour la paix, pour l'élimination totale et universelle des armes nucléaires qui font peser un danger mortel sur l'existence même de l'humanité et donc la ratification du TIAN par tous les Etats du monde** https://www.mvtpaix.org/wordpress/petition-pour-un-traite-dinterdiction-des-armes-nucleaires/

Le Mouvement de la Paix le 24/04/2024